

22<sup>e</sup> COLLOQUE DE L'ALLIANCE DES PROFS

# S'ENGAGER POUR DEMAIN

Sous le thème *Pourquoi s'engager?*, la plénière d'ouverture sera animée par **Emmanuel Bilodeau**, acteur et humoriste bien connu. Les invités, **Pascale Grignon**, **Karel Mayrand**, **Mélissa Mollen-Dupuis** et **Claude Vaillancourt**, nous parleront de leur engagement et du feu qui les anime et qui les pousse à s'engager.

**LES 30 ET 31 MARS 2017  
AU PALAIS DES CONGRÈS**

**C'EST UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !**

## L'AIR DU TEMPS



© Freeplk

## NOUS LAISSER CHOISIR

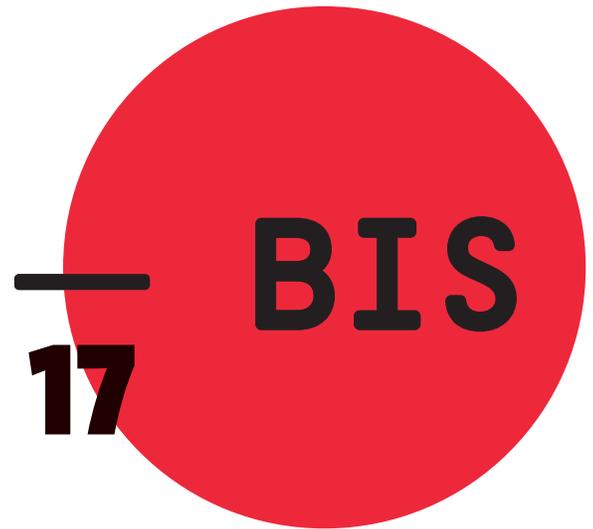
Même si la politique sur la réussite éducative ne sortira qu'au printemps prochain, le ministre de l'Éducation annonce déjà dans les médias ses couleurs quant à ses intentions. Dès la clôture des consultations, le 2 décembre, le ministre de l'Éducation a déclaré que l'objectif n'était pas de faire une réforme tous azimuts et de tout recommencer, mais plutôt de faire des changements importants dès la rentrée 2017. Il a aussi ajouté qu'il a bien l'intention de prendre des décisions qui ne feront pas nécessairement l'objet de consensus. Très bien ! En espérant que tout n'était pas déjà décidé d'avance...

Une chose est certaine cependant, nous avons quant à nous profité de toutes les tribunes pendant les consultations régionales pour porter la voix des enseignantes et des enseignants sur cet enjeu fondamental qu'est l'éducation publique. Les membres de l'Alliance étaient au rendez-vous et nous espérons sincèrement que notre démarche n'a pas été vaine et que nous avons eu un réel pouvoir d'influence sur son avenir.

### ANALPHABÉTISME

Selon un article de la journaliste Daphnée Dion-Viens, publié le 2 décembre dans le *Journal de Montréal*, le ministre Proulx a évoqué l'importance de l'intervention précoce en milieu défavorisé et de la lutte contre l'analphabétisme. Il aurait même déjà annoncé qu'il injecterait 20 millions de dollars supplémentaires pour lutter contre l'analphabétisme. Ce montant, selon cet article, servirait à soutenir les organismes d'alphabétisation et les autres organismes qui luttent contre le décrochage scolaire et offrent de la formation continue. Nous ne pouvons qu'être en accord avec l'ajout de ressources pour mener cette lutte. C'est une de nos demandes. Nous nous demandons toutefois pourquoi cet argent ne serait pas injecté dans nos centres, qui offrent pourtant de tels services, et quels moyens concrets seront mis en place pour contrer l'analphabétisme. Espérons que la politique saura répondre à nos questions et à nos préoccupations.

Il m'importe également de mentionner que les 20 millions seraient puisés à même le réinvestissement annoncé en éducation lors de la mise à jour économique à la fin octobre, soit 35 millions en 2016-2017 et 110 millions en 2017-2018. Il ne s'agit donc pas d'argent nouveau, mais du même montant annoncé maintes et maintes fois ! Ne nous laissons pas éblouir par de telles sorties médiatiques...



### ORDRE PROFESSIONNEL ET FORMATION CONTINUE

Un sujet dont il a été longuement question lors des consultations est l'amélioration de la qualité de l'enseignement, qui passerait par la création d'un ordre professionnel. Fait intéressant, toujours selon la journaliste Dion-Viens, en plus des syndicats, des représentants de directions d'école et des commissions scolaires remettraient en doute la nécessité d'un ordre professionnel, ce dernier n'apportant rien de plus à la réussite des élèves. Rappelons-nous que même l'Office des professions du Québec s'est prononcé quant à l'inutilité d'un tel ordre pour notre profession.<sup>1</sup>

Une autre piste de solution avancée par le gouvernement Couillard est la formation continue des enseignantes et des enseignants pour améliorer les taux de réussite. Nous considérons quant à nous que tout ne repose pas sur les épaules des profs et il serait fort malheureux, par ailleurs, qu'on laisse circuler faussement que nous sommes contre la formation continue. Au contraire ! Nous sommes tout à fait disposés à parfaire nos connaissances, à vouloir bonifier nos façons de faire, à améliorer nos approches et à les diversifier davantage pour tenir compte des différents profils de nos élèves.

Il ne faut toutefois pas oublier que NOUS sommes les profs, et non pas les élèves. En ce sens, à l'instar de la plupart des professionnels, nous sommes en mesure de sélectionner les formations qui nous conviennent, selon nos besoins. Nous laisser choisir, c'est aussi ce qu'on appelle le respect de l'autonomie professionnelle !

●  
**Catherine Renaud, présidente**

1. *Avis de l'Office des professions du Québec sur l'opportunité de constituer un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants*, décembre 2002, p. 6.

## PRIMES D'ASSURANCE

## MODIFICATIONS

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les primes d'assurance seront modifiées selon la grille ci-dessous. Vous y remarquerez une baisse des primes d'assurance vie, et ce, pour une deuxième année consécutive. Pour l'assurance maladie, la hausse s'explique notamment pour les raisons suivantes :

- la loi 88 permet aux pharmaciens de poser certains gestes médicaux, contre rétribution, puisque ces montants peuvent être soumis à l'assureur et non à la RAMQ;
- la prolongation de certains brevets pharmaceutiques;
- l'introduction de nouveaux médicaments de spécialité généralement très coûteux.

Plus d'information à propos de l'assurance salaire de courte durée sera transmise dans les prochaines semaines au personnel de l'école Peter Hall et du Centre Académique Fournier (CAF).

Frédéric Pilon, conseiller

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS <sup>1</sup>

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX ACTUELS AU 01/01/2016 <sup>2</sup>	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2017 <sup>2</sup>				Variation
<b>Vie de base de l'adhérent</b> — 1 <sup>ers</sup> 10 000 \$ obligatoires avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)	<b>Facultative</b>	<b>Premiers 10 000 \$ obligatoires</b>				
i) 10 000 \$	0,47 \$	0,42 \$				- 10,6 %
ii) 25 000 \$	1,18 \$	1,05 \$				- 10,6 %
<b>Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge</b> — <i>Facultative</i> (par famille)	0,79 \$	0,70 \$				- 11,4 %
<b>Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe</b> (par 1 000 \$ d'assurance)		<b>Homme</b>		<b>Femme</b>		
		Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 30 à 34 ans		0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$	
- 35 à 39 ans		0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$	
- 40 à 44 ans		0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$	
- 45 à 49 ans		0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$	
- 50 à 54 ans		0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$	0 %
- 55 à 59 ans		0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$	
- 60 à 64 ans		0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$	
- 65 à 69 ans		0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$	
- 70 à 74 ans		0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$	
- 75 ans et plus		1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$	
<b>Salaire de longue durée</b> — <i>Obligatoire</i> (en % du salaire annuel)	0,824 %	0,881 %				6,9 %
<b>Assurance maladie</b> — <i>Obligatoire</i>						
<b>- Maladie 1</b>						
Individuelle	34,16 \$	35,79 \$				4,8 %
Monoparentale	49,88 \$	52,26 \$				4,8 %
Familiale	82,16 \$	86,09 \$				4,8 %
<b>- Maladie 2</b>						
Individuelle	45,70 \$	47,88 \$				4,8 %
Monoparentale	68,89 \$	72,19 \$				4,8 %
Familiale	111,75 \$	117,10 \$				4,8 %
<b>- Maladie 3</b>						
Individuelle	60,53 \$	63,42 \$				4,8 %
Monoparentale	91,04 \$	95,39 \$				4,8 %
Familiale	145,12 \$	152,06 \$				4,8 %

**NOTE 1 :** La taxe de vente provinciale (9 % au Québec) doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

**NOTE 2 :** Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

# BUDGET DE PERFECTIONNEMENT 2016-2017

Le **premier versement** des sommes allouées au perfectionnement est disponible depuis le début de l'année. Les comités locaux de perfectionnement (CLP) des établissements peuvent donc déjà répondre aux demandes des enseignantes et enseignants. Rappelons que ces sommes sont déterminées par le Comité paritaire de perfectionnement des enseignantes et enseignants (CPPE) en fonction du nombre prévu d'enseignants équivalents temps plein (ETP).

**Montants de la première décentralisation pour le perfectionnement régulier :**

FGJ	EDA	FP
175 \$	165 \$	200 \$

Aux secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP), étant donné que les ETP réels sont déjà connus, le deuxième versement sera effectué au cours des prochains jours. Le montant de ce versement est de 170,62 \$ par ETP pour l'EDA et de 167,45 \$ par ETP pour la FP.

À la formation générale des jeunes (FGJ), le montant du deuxième versement pour l'année 2016-2017 sera confirmé vers la fin du mois

de janvier 2017 en fonction des ETP réels. Le CPPE pourra alors procéder au versement des sommes complémentaires.

## PERFECTIONNEMENT EN LIEN AVEC L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ET LE VIRAGE NUMÉRIQUE

Comme par le passé, le MEES alloue aux commissions scolaires des sommes pour couvrir le coût des formations en lien avec l'amélioration du français (mesure 15092).

**Ces montants, disponibles dès maintenant, sont les suivants (par ETP) :**

FGJ	EDA	FP
23,17 \$	23,00 \$	23,00 \$

Cependant, encore cette année, aucun montant n'a été dégagé par le MEES pour la formation des enseignantes et des enseignants en lien avec le virage numérique. Les dépenses reliées aux formations concernées devront donc de nouveau être assumées par les CLP des différents établissements à même les sommes de perfectionnement prévues.

● **Nathalie Tremblay, vice-présidente**  
**Jean-François Audet, conseiller**

## HOMOPHOBIE

# C'EST QUOI TON PLAN ?

Malgré plusieurs initiatives de sensibilisation de la population à l'homophobie, le travail d'éducation doit se poursuivre auprès des jeunes du secondaire et du primaire parce que c'est dès le bas âge que s'intègrent les stéréotypes.

La Fondation Simple Plan y contribue en organisant, de concert avec le Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS), un concours sous le titre *C'est quoi ton plan?* afin d'imaginer des projets pour stopper l'homophobie. Deux écoles pourront ainsi mériter chacune une bourse de 2000 \$.

Une affiche et un dépliant sont livrés aujourd'hui dans tous les établissements du secteur de la FGJ pour en faire la promotion. On trouve tous les détails au [gris.ca/prix](http://gris.ca/prix).

● **Line Lamontagne, vice-présidente**



## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SAI : CONTRATS POUR LES 100 DERNIERS JOURS



Vous retrouverez sur le site SAI de la CSDM, sous les onglets *SAI LISTE DE PRIORITÉ* et *SAI BASSINS*, les calendriers des séances d'affection au cours desquelles seront offerts les contrats pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2016-2017.

**LISTE DE PRIORITÉ : Du vendredi 13 janvier (16 h) au lundi 16 janvier (13 h).** Exception : quelques contrats pour les écoles Eulalie-Durocher et Marie-Anne pourraient être offerts ultérieurement. Cette séance ne s'adresse qu'aux personnes inscrites à la liste de priorité dans le champ ou la discipline d'enseignement d'inscription à la liste de priorité.

**BASSINS : Du mardi 17 janvier (18 h) au mercredi 18 janvier (10 h).** Cette séance s'adresse à toutes et à tous, étant donné que toutes les personnes à statut précaire sont inscrites dans les bassins — dans un ou plusieurs champs ou disciplines d'enseignement.

Les personnes intéressées à faire une combinaison de contrats doivent le faire savoir à la CSDM selon la manière prévue à cet effet. (Voir le document intitulé *Procédure des combinaisons de postes* — *SAI Bassins* qui se retrouve sur le site SAI).

**PDF\* : Du vendredi 20 janvier (18 h) au lundi 23 janvier (8 h).** Cette séance s'adresse à toutes les enseignantes et à tous les enseignants et plus particulièrement aux personnes qui désirent obtenir un contrat dans un champ autre que celui de leur qualification légale ou de leur critère de capacité reconnu.

\* Un document intitulé *Procédure pour les postes en PDF* — *SAI Bassins* se retrouve sur le site SAI.

Lors de chacune de ces séances, les différents contrats seront octroyés en fonction de votre disponibilité à la 101<sup>e</sup> journée du calendrier scolaire, soit le 27 janvier 2017. Ainsi, si vous êtes déjà sous contrat et que celui-ci se termine le 30 janvier 2017, aucune affectation ne pourra vous être octroyée étant donné que vous n'êtes pas disponible le 27 janvier. Par contre, les personnes ayant une affectation sans contrat (remplacement sans contrat depuis moins de deux mois) pourront obtenir un contrat.

● **Monique Decelles, conseillère**

# L'ASSURANCE VOYAGE... POUR FAIRE BON VOYAGE !

Les protections incluses dans l'assurance voyage de La Capitale comprennent des services médicaux, des services d'assistance et une assurance annulation. Au moment de planifier un voyage, il convient donc de consulter la brochure qui vous a été fournie et, au besoin, de communiquer avec la compagnie pour obtenir des clarifications selon votre profil de santé. Si vous voyagez ailleurs qu'aux États-Unis et en Europe, un préposé pourrait également vous prodiguer quelques conseils avant votre départ.

**SERVICES MÉDICAUX** — Votre assurance couvre, entre autres, les frais d'hospitalisation, les honoraires d'un médecin en excédent de la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), les médicaments prescrits, la location d'appareils orthopédiques, le transport en ambulance ainsi que les frais de subsistance et de rapatriement. La liste exhaustive se trouve dans la brochure.

**SERVICES D'ASSISTANCE** — En cas d'accident ou de maladie subite contractée pendant le voyage, vous devez immédiatement contacter l'assistance voyage à l'un des numéros figurant au verso de la carte de La Capitale. Un préposé vous fournira de l'aide pour vous diriger vers une clinique ou un hôpital approprié. Au besoin, on vous mettra en communication avec un interprète et on vous assistera si vous avez perdu vos papiers d'identité ou d'autres documents indispensables. L'assistant coordonnera également votre retour, le transport et vos demandes de prestations. Ces services d'assistance sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**ASSURANCE ANNULATION** — En complément à l'assurance voyage, votre régime comprend une assurance annulation de voyage. Cette garantie prévoit le remboursement des frais si vous devez annuler un voyage avant le départ en raison d'un décès ou d'une maladie vous empêchant de partir. Le remboursement maximal par personne assurée est de 5000 \$ par voyage. Précisons que la personne assurée doit avoir elle-même payé son voyage pour se prévaloir de cette protection.

**SERVICES EXCLUS** — Certains services peuvent être exclus. La règle générale pour qu'une personne soit couverte, c'est qu'une maladie ou une affection connue doit être sous contrôle avant le départ.

Les services reliés à une condition médicale connue de l'assuré qui n'est pas stabilisée ou qui est sujette à des périodes d'aggravation ne seront pas admissibles. Il est recommandé de communiquer avec l'assureur avant de partir ou de réserver un voyage.

Pour visiter certains pays, des vaccins ou des médicaments sont recommandés ou même requis. Notez que ces frais ne sont pas remboursables par votre assurance collective puisque les médicaments et examens effectués dans un but préventif sont généralement exclus des assurances collectives.

D'autres exclusions peuvent être inscrites au contrat. Elles sont détaillées dans la brochure explicative.

● Frédéric Pilon, conseiller

## PRISE DE RETRAITE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les profs qui prennent leur retraite au cours de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurance collective (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à la date de la prise de votre retraite. Si vous désirez maintenir des protections d'assurance une fois à la retraite (maladie EXCLUANT les médicaments ou vie), vous avez 90 jours suivant votre date de retraite pour adhérer sans preuve d'assurabilité. À moins d'avoir accès au régime d'assurance collective de votre conjoint ou conjointe pour la couverture d'assurance médicaments, vous devez vous inscrire à la RAMQ (région de Montréal : 514 864-3411; ailleurs en province : 1 800 561-9749) pour vous assurer une protection.

Pour les profs ayant accès à des protections d'assurance maladie complémentaire, vous devez tout de même remplir le formulaire 3992 de La Capitale afin de vous faire exempter; cela vous permettra de conserver votre droit d'adhésion à l'assurance maladie complémentaire (protection individuelle) pour personnes retraitées sans preuve d'assurabilité lorsque vous n'aurez plus accès à une assurance collective.

Les formulaires sont disponibles dans le site de l'Association des personnes retraitées de la FAE ([aprfae.ca](http://aprfae.ca)) :

- assurance vie collective (9995);
- régime individuel d'assurance maladie (3992).

● Chantal Forcier, conseillère

## RÉGIMES DE RETRAITE — LÉGÈRE BAISSÉ DU TAUX DE COTISATION DU RREGOP

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux de cotisation au RREGOP passe de 11,12 % à 11,05 %. Pour les profs visés par le RRE, le taux demeure inchangé à 8,08 %.

● Chantal Forcier, conseillère

## 4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE PLACEMENT

Nous vous rappelons que la 4<sup>e</sup> assemblée de placement de l'année 2016-2017 à l'éducation des adultes (EDA) aura lieu **le samedi 14 janvier** à la cafétéria de l'école Père-Marquette.

Pour plus de détails, consultez le BIS numéro 15 du 28 novembre 2016.

● Chantal Forcier, conseillère